Revue



L'Albanie décroche un siège au sein du conseil exécutif de l'UNESCO

Description

L'élection des nouveaux membres du conseil exécutif de l'UNESCO, l'organe central de décision de l'institution, s'est déroulée le 15 novembre 2023 et les résultats ont été rendus publics deux jours après. Quatre sièges devaient être pourvus au sein du groupe II et six candidats étaient en lice : la République tchèque, l'Albanie, la Slovaquie, la Serbie, l'Ouzbékistan et la Russie. Ce sont finalement les quatre premiers qui l'ont emporté. C'est la première fois depuis la création de l'UNESCO, en 1945, que Moscou n'est pas parvenu à être élu au conseil exécutif.

Le 3 décembre, l'ambassadrice d'Albanie auprès de l'UNESCO, Besiana Kadare, accordé une interview à l'Agence télégraphique albanaise (ATSH) pour communiquer sur ce qu'elle considère être un succès de l'ensemble de la diplomatie albanaise et donner des éléments de contexte : « Avec cette défaite, les États membres de l'UNESCO ont envoyé un signal fort à Moscou : un gouvernement responsable de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité n'a pas sa place dans un organisme international aussi important que le Conseil exécutif », a-t-elle précisé, soulignant que son pays était un candidat sérieux et crédible, d'ailleurs élu à une large majorité (134 voix sur 194). B. Kadare, présente lors du vote, a déclaré avoir vécu des instants uniques, particulièrement forts en émotions.

Tirana conservera ce poste 4 ans, jusqu'en novembre 2027.

Le mandat de l'UNESCO est plus large que celui de la seule protection du patrimoine culturel, même si c'est souvent la seule dimension à laquelle le public l'identifie. L'organisation joue en effet un rôle important dans le domaine des sciences et des nouvelles technologies. Et, dans ce domaine, l'Albanie souhaite renforcer sa coopération avec l'UNESCO, car les sciences ont un impact sur l'évolution de la société, la protection de l'environnement et le développement économique. B. Kadare a rappelé qu'« en novembre 2021, l'UNESCO a rédigé le premier document mondial portant sur l'éthique de l'intelligence artificielle (IA) – la Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle -, qui a été adopté avec le consensus des 193 États membres ».

Sources : ATA, Shqip, Revista Bordo, site de l'UNESCO.

date créée 17/12/2023

Champs de Méta

Auteur-article: Stéphan Altasserre